



Officiels

Désignations



Lien Intranet FFM

<https://licencie.ffd.moto.net/>

Officiels Notes Frais Sur épreuves



VALIDER OU REFUSER SA DÉSIGNATION

Pour cela, le licencié se rend dans son espace personnel, puis va dans l'onglet « Epreuves » (cf. capture d'écran suivante).

Il retrouve tout d'abord sa convocation en pdf, en appuyant sur le bouton « convocation ».

M COQUEREL BASTIEN
74 AVENUE PARMENTIER
75011 PARIS

VITROLLES, le jeudi 28 novembre 2024

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que vous avez été désigné par la LIGUE PROVENCE pour assurer la fonction de Directeur de course sur la manifestation suivante

Numéro de la épreuve

12

Club organisateur	:	MOTO CLUB DE TANNERON (LIGUE N°20)
Discipline	:	TRIAL
Spécialité	:	TRIAL
Capacité	:	NATIONALE
Type du championnat	:	CHAMPIONNAT DE LIGUE
Date de début	:	09/03/2025
Lieu	:	TANNERON (D83)
Nom de la épreuve	:	17EME TRIAL DE LIGUE TANNERON

Pour avoir des informations sur les dates et les horaires ou pour tout renseignement complémentaire pouvant être utile, nous vous prions de vous mettre en rapport avec l'organisateur.

Nous vous demandons de bien vouloir valider sans délai votre désignation sur cette épreuve dans votre espace Intranet.

Pour le remboursement des frais liés à votre mission, les notes de frais doivent nous parvenir avant la fin du mois suivant la date de votre déplacement (à renseigner sur votre espace Intranet).

Si vous êtes dans l'impossibilité d'assurer cette délégation, merci de bien vouloir décliner cette dernière sur votre espace.

Vous souhaitant une bonne épreuve.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos salutations sportives.

LIGUE PROVENCE

Officiels Notes Frais Sur épreuves



Une fois consultée sa convocation, il clique sur « Réponse » : .

The screenshot shows a user profile at the top right: Bonjour M BASTIEN COQUEREL (432874), with links to Modify my Password and Logout.

The navigation bar includes Accueil, Mes Informations, Licences, Paiements, Documents, Formation, and Epreuves (which is circled in red).

The main content area shows a large banner for Motoball events. Below it, a breadcrumb navigation shows Epreuves > Motoball.

A section titled "Les désignations pour la saison 2025" includes a "Changer de saison" button.

For an event from 09/03/2025 to 09/03/2025 at D83 - Tanneron, organized by Directeur de course, the details are:

- Epreuve N°12
- 17eme Trial de Ligue Tanneron
- CHAMPIONNAT DE LIGUE**
- Trial
- Trial

To the right of these details are three buttons: "Réponse" (circled in red), "Désigné" (highlighted in orange), and "Convocation". Below these buttons is a "Note de frais" input field with a "+" sign.

Un pop-up s'ouvre alors et le licencié va pouvoir choisir d'être « absent » pour sa désignation, ou appuie sur « confirmé » si il souhaite valider sa présence.



Désignation COQUEREL BASTIEN

X

Du 09/03/2025 au 09/03/2025

Lieu Tanneron
Ligue L20 - LIGUE PROVENCE
Département D83 - COMITE DEPARTEMENTAL DU VAR

Poste **Directeur de course**

Epreuve Epreuve N°12
17eme Trial de Ligue Tanneron

CHAMPIONNAT DE LIGUE

Trial

Trial

Organisateur C3159 - MOTO CLUB DE TANNERON

MA RÉPONSE

Absent

Confirmé

Enregistrer ma réponse

CRÉATION DE LA NOTE DE FRAIS

A l'issue de l'épreuve, le licencié peut ensuite remplir sa note de frais via son espace FFM. Il dispose d'un mois (en moyenne) pour effectuer cette opération, ce qui équivaut à la durée moyenne de clôture d'une épreuve.
Après la clôture de l'épreuve, il n'est plus possible de créer une note de frais.

Pour établir sa note de frais, il convient de se rendre sur son espace personnel, toujours dans le menu « épreuves », et d'appuyer sur « + » à droite de « Note de frais » (cf. capture d'écran suivante).



Mes désignations pour la saison 2025

Changer de saison

Du 09/03/2025 au 09/03/2025

D83 - Tanneron

Directeur de course

Epreuve N°12
17eme Trial de Ligue Tanneron
CHAMPIONNAT DE LIGUE
Trial
Trial

Réponse Confirmé Convocation
 Note de frais

Cela ouvre un pop-up permettant de remplir l'intégralité des champs de la note de frais. Ici, on renseigne les dates et adresses des voyages « aller » (à gauche) et retour (à droite), l'utilisation d'un véhicule personne ou loué, ou bien d'éventuels frais de transport autres.



M COQUEREL BASTIEN - Epreuve N°12

X

Voyage aller ➤

DATE :

Dimanche 9 Mars 2025



LIEU DE DÉPART :

75011 PARIS

LIEU D'ARRIVÉE :

83440 Tanneron

Voyage retour <

DATE :

Dimanche 9 Mars 2025



LIEU DE DÉPART :

83440 Tanneron

LIEU D'ARRIVÉE :

75011 PARIS

Moyen de transport

UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL

UTILISATION D'UN VÉHICULE LOUÉ

Frais complémentaires

TRAIN

AVION

BATEAU

AUTOCAR

PÉAGES

PARKING

TAXI

Officiels Notes Frais Sur épreuves



Si l'on choisit le véhicule personnel, on peut ensuite intégrer les kilomètres parcourus pour le lieu de destination, pour l'hébergement ou pour les déplacements divers.

Moyen de transport

UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL

AUTO

Trajet aller/retour (du domicile au lieu de destination)	0	<input type="button" value=""/>	Kms x 0,49 €	0	<input type="button" value="€"/>
Déplacement (hébergement / Lieu de l'épreuve)	0	<input type="button" value=""/>	Kms x 0,49 €	0	<input type="button" value="€"/>
Déplacement divers (Récupération matériel, Spéciales, etc ...)	<input type="button" value="Motif"/>	0	<input type="button" value=""/>	Kms x 0,49 €	0 <input type="button" value="€"/>

Dans la limite de 1400,00km (pour le trajet aller/retour, au delà, un forfait de 882,00 € sera appliqué sous accord préalable de la Direction des Sports).

Pour l'hébergement et le repas, le licencié doit « ajouter une date ».

Officiels Notes Frais Sur épreuves



Remboursements pour hébergement et repas (*joindre les justificatifs*)

Repas : 25.00€. Forfait repas camping-car : 12.00€ par personne désignée. Hébergement chambre avec petit déjeuner : En Province 85.00€, sur Paris 85.00€

Ajouter une date

MIDI	0	SOIR	0	NUIT	0	TOTAL DES REMBOURSEMENTS	0

Il rentre ensuite les montants avancés pour chaque date à laquelle il a eu besoin d'un hébergement ou de repas.

Remboursements pour hébergement et repas (*joindre les justificatifs*)

Repas : 25.00€. Forfait repas camping-car : 12.00€ par personne désignée. Hébergement chambre avec petit déjeuner : En Province 85.00€, sur Paris 85.00€

Ajouter une date

MIDI	55,00	SOIR	30,00	NUIT	160,00	TOTAL DES REMBOURSEMENTS	245,00

Officiels Notes Frais Sur épreuves



Remboursements pour hébergement et repas (*joindre les justificatifs*)

Repas : 25.00€. Forfait repas camping-car : 12.00€ par personne désignée. Hébergement chambre avec petit déjeuner : En Province 85.00€, sur Paris 85.00€

Ajouter une date

MIDI	0	SOIR	0	NUIT	0	TOTAL DES REMBOURSEMENTS	0

Il rentre ensuite les montants avancés pour chaque date à laquelle il a eu besoin d'un hébergement ou de repas.

Remboursements pour hébergement et repas (*joindre les justificatifs*)

Repas : 25.00€. Forfait repas camping-car : 12.00€ par personne désignée. Hébergement chambre avec petit déjeuner : En Province 85.00€, sur Paris 85.00€

Ajouter une date

MIDI	55,00	SOIR	30,00	NUIT	160,00	TOTAL DES REMBOURSEMENTS	245,00

Officiels Notes Frais Sur épreuves



À tout moment, il peut utiliser le bouton symbolisé par une poubelle, à droite, pour supprimer une date. Il intègre ensuite des frais divers, si nécessaire.

Divers

Fournitures, petits matériel, envoi postal, fax ...
[\(Joindre les justificatifs\)](#)

15 €

Le total s'affiche ensuite. Le licencié a la possibilité d'inscrire un commentaire si nécessaire, pour justifier d'un dépassement éventuel par exemple.
Une fois qu'il a terminé, il peut appuyer sur « Envoyer ma note pour validation ».

Total

TOTAL DÉCLARÉ	TOTAL REMBOURSÉ
304,50 €	€

Commentaire

Réponse FFM

[Envoyer ma note pour validation](#)

Officiels Notes Frais Sur épreuves



À tout moment, il peut utiliser le bouton symbolisé par une poubelle, à droite, pour supprimer une date. Il intègre ensuite des frais divers, si nécessaire.

Divers

Fournitures, petits matériel, envoi postal, fax ...
[\(Joindre les justificatifs\)](#)

15 €

Le total s'affiche ensuite. Le licencié a la possibilité d'inscrire un commentaire si nécessaire, pour justifier d'un dépassement éventuel par exemple.
Une fois qu'il a terminé, il peut appuyer sur « Envoyer ma note pour validation ».

Total

TOTAL DÉCLARÉ	TOTAL REMBOURSÉ
304,50 €	€

Commentaire

Réponse FFM

[Envoyer ma note pour validation](#)

Officiels Notes Frais Sur épreuves



A noter :

- L'envoi des justificatifs est effectué par mail
- Une fois la note de frais envoyée par la Ligue, elle n'est plus modifiable par le licencié. Elle est uniquement supprimable, en cliquant à nouveau dessus et en utilisant le bouton « supprimer » en bas de page (une fois qu'elle est validée par la Ligue, elle n'est plus supprimable).
- Elle est téléchargeable en pdf via l'espace licencié en cliquant à nouveau dessus et en utilisant le bouton « télécharger » en bas de page. Elle porte alors la mention « en cours de traitement » (cf. capture d'écran ci-après).

ATTENTION !

Il est primordial que le traitement des notes de frais n'empêche pas l'envoi du rapport de clôture et des licences papiers à la FFM le plus rapidement possible après l'épreuve, afin notamment, de ne pas bloquer l'attribution de la subvention à l'organisateur de l'épreuve.

Une fois une épreuve clôturée, il n'est en revanche plus possible pour un officiel d'établir une nouvelle note de frais. Il est donc important de sensibiliser les personnes désignées, sur la nécessité d'établir leur note de frais le plus rapidement possible après l'épreuve, idéalement, dès le lendemain.